

# **PRESSE - INFORMATION**

## **DELEGATION SOCIALISTE FRANÇAISE**

### **Communiqué de presse**

#### **Rayonnements optiques: Fixer des obligations aux employeurs**

Strasbourg, le 7 septembre 2005 - ***Les socialistes français au Parlement européen ont regretté que la droite ait aujourd'hui affaibli le projet de directive qui vise à protéger les travailleurs contre les risques liés à l'exposition aux rayonnements optiques que ceux-ci soient d'origine artificielle, comme les lasers, ou naturelle liée au soleil. Les risques pour la santé sont en effet aussi grands dans un cas que dans l'autre.***

A titre d'exemple: le nombre de cancers de la peau a doublé au Royaume-Uni depuis les années 80. Ce pays compte d'ailleurs plus de cas de cancers de la peau que l'Australie. Les fermiers Allemands, eux aussi, ont vu le nombre de cancers de la peau augmenter par 20% dans la dernière décennie.

Vouloir renseigner des travailleurs sur les risques d'exposition solaire liés à l'activité professionnelle ne constitue pas une charge disproportionnée justifiant une absence de réglementation. Cette directive met simplement en évidence l'importance de l'information en tant que mesure préventive.

*"La protection de la sécurité et de la santé des travailleurs est un objectif de l'Union inscrit dans les Traités. Avec cette législation, il s'agit notamment de prévenir le développement des cancers de la peau dans des secteurs particulièrement exposés comme le bâtiment et les travaux publics, l'agriculture, le tourisme", explique Harlem Désir, membre de la commission des affaires sociales et de l'emploi au Parlement européen.*

*"Nous ne sommes pas d'accord avec une conception qui consisterait à dire que les règles européennes doivent être obligatoires dans le domaine économique, mais que lorsqu'il s'agit de droits sociaux et de protection de la santé des travailleurs il faut systématiquement invoquer la subsidiarité et l'opt-out."*

Le Conseil ne doit pas céder à la pression de la droite conservatrice du Parlement européen et maintenir la teneur de sa position commune.

**Toute l'actualité de la Délégation socialiste française au Parlement européen se retrouve sur le site <http://www.d-s-f.net>**